

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Emplacement
Logo Caf

Aide à domicile des familles

Les conditions ci-dessous complétées des « conditions particulières de la subvention aide à domicile des familles » et des « conditions générales » constituent la présente convention.

Entre :

.....

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de, représentée par directeur (directrice), dont le siège est situé

Ci-après désignée « la Caf ».

Article 1 : L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention « aide à domicile des familles » pour le service ci-après

Xxxxxx

.....
.....

Article 2 : Le versement de la subvention

Le versement de la subvention « aide à domicile des familles » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits, et de la production de documents intermédiaires d'activité à transmettre en fin de chaque trimestre de l'exercice du droit.

La fourniture des documents comptables après le JJ / MM de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné entraînera un traitement non prioritaire du droit. Après le 31 décembre de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné, aucun versement ne pourra être effectué au titre de N.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les « conditions particulières » de la présente convention, produites au plus tard le JJ / MM de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

.....(en cas d'acompte ou avance, **se conformer au commentaire**
26 page 25 du guide utilisateur V5 « mise en œuvre des conventions types- développement 2.109
»,
intégralité).....
.....
.....

L'absence de fourniture de justificatifs au JJ / MM de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Article 3 : Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements :
.....

Article 4 : La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du JJ / MM / 201A au JJ / MM / 201A.

Ci-dessous le texte pour la convention non dématérialisée.

En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus,
 - les « conditions particulières aide à domicile des familles» en leur version de Juin 2016 et les « conditions générales» en leur version de Juin 2016,
- et « le gestionnaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Ci-dessous le texte adapté à une version dématérialisée des 2^{nde} et 3^{ème} parties de la convention.

« En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- les « conditions particulières aide à domicile des familles» en leur version de Juin 2016 et les « conditions générales» en leur version de Juin 2016, documents disponibles sur le site internet « www.caf.fr » de la Caf de ... ,

et « le gestionnaire » les accepte.

Fait à, le, en 2 exemplaires

La Caf

Le gestionnaire

Nom du signataire CAF

Nom du signataire gestionnaire